

APPEL À CANDIDATURES E-ÉDUCATION – MAI 2016

Extension du projet académique de e-éducation et de l'expérimentation de la plateforme Éléa



L'académie de Versailles met en œuvre son projet de e-éducation et le déploie progressivement sur tout le territoire. Une première phase d'expérimentation est en cours et concerne 37 écoles et établissements du second degré. À partir de septembre 2016, l'académie souhaite étendre cette expérimentation à d'autres enseignants.

Vous mettez en pratique certains aspects de la e-éducation avec vos élèves ? Une équipe d'enseignants est mobilisée autour de vous ? Vous utilisez déjà une plateforme pédagogique en ligne avec vos élèves ?

Répondez à l'appel à candidatures et rejoignez la communauté des enseignants qui découvrent et partagent leurs pratiques. Vous bénéficierez d'une expertise et d'un accompagnement de la Dane (Délégation académique au numérique éducatif).

Suis-je concerné(e) ?

Vous êtes concerné(e) si vous mettez déjà en œuvre des principes de e-éducation. Ils peuvent être variés et multiformes selon le contexte et l'équipement dont vous disposez : classe inversée, usage d'une plateforme pédagogique en ligne, réflexion sur l'aménagement des espaces d'apprentissage, usage de d'équipements individuels mobiles (tablettes, smartphones...)

En quoi consiste l'appel à projet e-éducation ?

L'appel à projet vise à identifier des acteurs impliqués et innovants qui s'interrogent sur leurs pratiques pédagogiques. Ces enseignants bénéficieront d'un accompagnement spécifique qui leur permettra de :

- Rencontrer des collègues engagés dans la e-éducation ;
- Partager et échanger des pratiques pédagogiques liées à la e-éducation au sein d'une communauté de professionnels ;
- Se former à la e-éducation ;
- Participer à l'amélioration fonctionnelle de la plateforme Éléa ;
- Être suivis et aidés par l'équipe e-éducation de la Délégation académique au numérique éducatif pour concevoir des parcours sur Éléa pour les élèves.

Comment déposer un projet ?

Tous les projets doivent être déposés **avant le 3 juin 2016** à l'aide du formulaire disponible sur le site de la Dane :

<http://www.dane.ac-versailles.fr/nos-projets/e-education/aac2>

Attention : Vous devez vous assurer que l'inspecteur de circonscription pour le 1^{er} degré ou le chef d'établissement pour le 2nd degré est informé de votre démarche. En effet, si votre projet est retenu son accord sera indispensable pour la mise à disposition de la plateforme Éléa pour vos élèves.

Pour toute question ou en cas de difficulté technique, n'hésitez pas à contacter : e-education@ac-versailles.fr

Que se passe-t-il après le dépôt de candidature ?

- Traitement des candidatures déposées ;
- Prise de contact avec les candidats retenus mi-juin 2016 ;
- Intégration des enseignants retenus à la communauté Éléa ;
- Mise à disposition de la plateforme Éléa à partir de septembre 2016 ;
- Formation à la e-éducation et à la conception de parcours sur la plateforme Éléa ;
- Accompagnement tout au long de l'année ;
- Échanges entre pairs, partage et mutualisation ;
- Organisation de regroupements académiques thématiques pour valoriser les réalisations.